À l'été 2016, la municipalité de Saint-Denis s'est portée acquéreur de la chapelle et du presbytère de la grève auprès du diocèse pour la somme de 30 100 $, soit le dixième de sa valeur foncière, et ce, à la condition expresse que la propriété soit exploitée à des fins sociales, communautaires ou culturelles.

Le comité de la chapelle n'est ni propriétaire ni gestionnaire de la chapelle. Dans cette optique, l'animation et l'occupation des lieux doivent compléter l'exploitation qu'en fait la municipalité. Le Comité se donne donc les balises suivantes dans la planification d'un programme d'activités estivales:

1. les réponses fournies lors de la consultation et l'intérêt exprimé par les répondants;
2. le caractère communautaire et culturel des activités;
3. leur facilité d'organisation;
4. leur coût modique (il faut s'autofinancer, en l'absence de subvention et de commanditaire majeur);
5. leur complémentarité (non-concurrence) avec d'autres événements, organismes, organisations, etc.;
6. la disponibilité des lieux (saisonnier; en semaine le plus possible, pour laisser à la municipalité la possibilité de louer la chapelle les fins de semaine, le samedi en particulier).

Membres du comité de la chapelle:

- René Gagnon, président
- Pierre Hudon, vice-président
- André Lépine, conseiller et représentant au comité de développement
- Julie Fournier, trésorière
- Jacqueline Garon, conseillère
- Claude Bois, conseiller
- Pauline Martin, secrétaire